



**Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire**

DG Politique de contrôle
Relations internationales

CA-Botanique
Food Safety Center
Bd du Jardin botanique, 55
1000 Bruxelles
Tél. +32 2 211 82 11
Fax. +32 2 211 86 30

S4.pccb@afsca.be
www.afsca.be

NE 0267.387.230

Correspondant :

Téléphone :

E-mail :

Votre lettre du

Vos références

Nos références

1392319

Annexes

22

Date

26/08/2016

Objet :

Newsflash 2016/42 - Produits d'origine animale pour la consommation humaine

Certificats généraux

Le certificat vétérinaire général pour l'exportation de viandes issues d'animaux domestiques de l'espèce bovine, portant la référence **EX.VTP.AA.02.04**, remplace la version EX.VTP.AA.02.03 (annexe 1).

L'instruction générale **RI.AA.02.04 d'août 2016** pour l'exportation de viandes issues d'animaux domestiques de l'espèce bovine est ajoutée (annexe 2).

Le certificat vétérinaire général pour l'exportation des produits de la pêche, portant la référence **EX.VTP.AA.03.03**, remplace la version EX.VTP.AA.03.02 (annexe 3).

L'instruction générale **RI.AA.03.03 d'août 2016** pour l'exportation des produits de la pêche est ajoutée (annexe 4).

Le certificat vétérinaire général pour l'exportation des mollusques bivalves vivants, portant la référence **EX.VTP.AA.04.03**, remplace la version EX.VTP.AA.04.02 (annexe 5).

L'instruction générale **RI.AA.04.03 d'août 2016** pour l'exportation des mollusques bivalves vivants est ajoutée (annexe 6).

Le certificat vétérinaire général pour l'exportation des viandes issues de solipèdes domestiques, portant la référence **EX.VTP.AA.05.03**, remplace la version EX.VTP.AA.05.02 (annexe 7).

L'instruction générale **RI.AA.05.03 d'août 2016** pour l'exportation des viandes issues de solipèdes domestiques est ajoutée (annexe 8).

Le certificat vétérinaire général pour l'exportation de viandes issues d'animaux domestiques de l'espèce ovine et caprine, portant la référence **EX.VTP.AA.06.03**, remplace la version EX.VTP.AA.06.02 (annexe 9).

L'instruction générale **RI.AA.06.03 d'août 2016** pour l'exportation de viandes issues d'animaux domestiques de l'espèce ovine et caprine est ajoutée (annexe 10).

Le certificat vétérinaire général pour l'exportation de viandes issues d'animaux domestiques de l'espèce porcine, portant la référence **EX.VTP.AA.07.03**, remplace la version EX.VTP.AA.07.02 (annexe 11).

L'instruction générale **RI.AA.07.03 d'août 2016** pour l'exportation de viandes issues d'animaux domestiques de l'espèce porcine est ajoutée (annexe 12).

Le certificat vétérinaire général pour l'exportation de produits à base de viande, portant la référence **EX.VTP.AA.08.03**, remplace la version EX.VTP.AA.08.02 (annexe 13).

L'instruction générale **RI.AA.08.03 d'août 2016** pour l'exportation de produits à base de viande est ajoutée (annexe 14).

Le certificat vétérinaire général pour l'exportation d'ovoproduits, portant la référence **EX.VTP.AA.09.03**, remplace la version EX.VTP.AA.09.02 (annexe 15).

L'instruction générale **RI.AA.09.03 d'août 2016** pour l'exportation d'ovoproduits est ajoutée (annexe 16).

Le certificat vétérinaire général pour l'exportation des viandes de lagomorphes, portant la référence **EX.VTP.AA.10.03**, remplace la version EX.VTP.AA.10.02 (annexe 17).

L'instruction générale **RI.AA.10.03 d'août 2016** pour l'exportation des viandes de lagomorphes est ajoutée (annexe 18).

Le certificat vétérinaire général pour l'exportation des viandes de gibier sauvage, portant la référence **EX.VTP.AA.11.03**, remplace la version EX.VTP.AA.11.02 (annexe 19).

L'instruction générale **RI.AA.11.03 d'août 2016** pour l'exportation des viandes de gibier sauvage est ajoutée (annexe 20).

Le certificat vétérinaire général pour l'exportation des viandes de gibier d'élevage, portant la référence **EX.VTP.AA.12.03**, remplace la version EX.VTP.AA.12.02 (annexe 21).

L'instruction générale **RI.AA.12.03 d'août 2016** pour l'exportation des viandes de gibier d'élevage est ajoutée (annexe 22).

Vicky Lefevre
Directeur général